

## Discours de Gaston Thorn (Strasbourg, 12 janvier 1981)

**Légende:** Le 12 janvier 1981, Gaston Thorn prononce son premier discours devant le Parlement européen en qualité de nouveau président de la Commission. Thorn insiste sur la volonté de la Commission, en tant que gardienne des traités, d'assumer les responsabilités "qui sont les siennes". Il tient à décliner la responsabilité, souvent imputée à la Commission, pour des affaires relevant de la compétence des gouvernements des États membres. Afin d'éviter ce genre de malentendus, Thorn demande au Parlement européen l'établissement d'une relation interinstitutionnelle de confiance et de coopération.

**Source:** Discours prononcé par M. Gaston Thorn, Président de la Commission des Communautés Européennes devant le Parlement Européen (Strasbourg, lundi 12 janvier 1981). Strasbourg: Commission des Communautés européennes, 12.06.1981. 8 p.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_gaston\\_thorn\\_strasbourg\\_12\\_janvier\\_1981-fr-1318dc64-47bc-4957-b2a5-3b2834593183.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_gaston_thorn_strasbourg_12_janvier_1981-fr-1318dc64-47bc-4957-b2a5-3b2834593183.html)

**Date de dernière mise à jour:** 19/09/2016



## Discours prononcé par M. Gaston Thorn, Président de la Commission des Communautés Européennes, devant le Parlement Européen (Strasbourg, lundi 12 janvier 1981)

Madame le Président,

Un chacun d'entre vous comprendra combien il m'est difficile de cacher l'émotion que j'éprouve en pénétrant dans cet hémicycle, pour avoir appartenu 10 ans durant à cette Haute Assemblée, pour y avoir été élu avec vous en juin 1979 et pour y avoir siégé à 4 reprises comme Président du Conseil et où mon regard découvre encore tant et tant de visages familiers.

A travers vous, je revois les nombreuses étapes qui ont marqué le combat politique qui fut le mien et dont le moment présent constitue assurément un point fort.

Il ne saurait toutefois y avoir à mes yeux de différence dans la finalité ou le degré de l'engagement selon qu'on se trouve dans telle ou telle fonction. Ce qui est à la fois nouveau et redoutable pour celui qui se présente aujourd'hui devant vous est d'avoir été chargé par les 10 gouvernements des Etats membres de la difficile mission de présider aux destinées de l'Institution qui est censée constituer le moteur du processus d'intégration européenne, alors que des difficultés de toutes sortes qui entravent depuis des années notre longue et pénible marche en avant l'assaillent de toutes parts.

Ceci pour vous dire que je suis pleinement conscient du poids écrasant de la mission qui m'a été confiée. A ce titre, je voudrais rendre un vibrant hommage à mes illustres prédécesseurs, et en particulier à Roy Jenkins qui a tenu la barre durant les 4 années écoulées avec détermination et courage. Je compte, tout comme mes collègues qui ont tous tenu à être présents en cette solennelle circonstance, sur le concours des élus de nos peuples. Ce faisant, nous nous efforcerons ensemble de maintenir résolument le cap tracé à notre génération par Robert Schuman, le plus illustre des européens. La satisfaction des espoirs légitimes de 270 millions d'européens est à ce prix.

La Commission tient à s'associer à l'hommage qui vient d'être rendu au nouvel Etat membre qui a rejoint la Communauté au début de cette année. Nous saluons tout particulièrement les représentants de la nation grecque qui vous ont rejoint sur ces bancs. Je ne voudrais m'étendre ici sur tout ce que la Grèce signifie pour l'Europe et pour chacun de nous. Mais ce que j'entends souligner c'est que nous sommes tous conscients des espoirs et de la grande foi politique qui ont motivé le souhait de la Grèce de s'arrimer au projet communautaire. Le nouvel élargissement de notre Communauté doit nous encourager parce qu'il confirme la vitalité et l'attrait de notre entreprise. Il doit rappeler aussi à toutes les Institutions leurs responsabilités et leurs obligations.

Dans une première phase les avantages politiques de l'élargissement seront sans doute souvent ternis par les problèmes engendrés par l'insertion d'une économie moins prospère dans notre Communauté, à un moment où tout dans le monde éprouve des difficultés. Je souhaite vivement que dans ces moments, de même que lors de nos négociations avec les candidats restants à l'élargissement, nous ne perdions pas de vue les objectifs politiques qui nous sont communs : la création de l'union européenne fondée dans le droit et la démocratie. Nous ne devons pas décevoir ceux qui misent sur nous.

Ceci est d'autant plus important que nous fêtons cet heureux événement dans un climat général morose, pour employer un mot à la mode. Je n'ai pas besoin de vous le dire. Notre société affronte une crise économique et morale d'une extrême gravité. Ce qui est inquiétant c'est qu'au même moment on constate dans notre Communauté une désaffection des citoyens pour le projet de l'union européenne. Son importance et sa signification ne sont souvent plus très bien perçues.

Les perspectives pour les années 1980 ne sont pas réjouissantes. La récession économique s'amplifie et prend des proportions menaçant non seulement la prospérité mais les fondements de notre société et laissant envisager jusqu'à un changement de civilisation.

Je reste profondément persuadé que le projet consacré par les Traités qui a permis de réconcilier et de reconstruire l'Europe dévastée et aussi de faire ensuite sa prospérité, représente notre seule chance de salut face à la crise économique et sociale qui menace notre société jusque dans ses valeurs essentielles. Car, nous le savons tous, ce n'est pas seulement le bien-être et la santé économique qui sont en péril.

Comme il y a plus de trente-cinq ans, lorsque six gouvernements convaincus qu'ils ne sauraient venir à bout de mêmes difficultés auxquelles ils étaient confrontés ont décidé d'agir de concert, de même aujourd'hui et alors que ces mêmes Etats ont à affronter avec d'autres les prétentions, voire les convoitises de géants d'une taille exceptionnelle, l'idée de s'unir pour mieux agir garde pour celui qui vous parle à la fois toute sa force et toute son actualité.

Les objectifs que nous poursuivons se trouvent solennellement ancrés dans les préambules de nos traités. Je rappelle pour mémoire que nous visons :

- à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens,
- à assurer par une action commune le progrès économique et social de nos pays en éliminant les barrières qui divisent l'Europe,
- à poursuivre nos efforts pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de nos peuples,
- à éliminer les obstacles existants et à promouvoir une action concertée en vue de garantir la stabilité dans l'expansion, l'équilibre dans les échanges et la loyauté dans la concurrence,
- à renforcer l'unité de nos économies et en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées,
- à contribuer, grâce à une politique commerciale commune, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux,
- à confirmer la solidarité qui lie l'Europe et les pays d'outre-mer, et à assurer le développement de notre prospérité.

Voilà les circonstances dans lesquelles la nouvelle Commission assume son mandat. Qui pourrait donc mettre en doute que la Commission est une institution politique. Elle l'est par nature, elle l'est par la volonté des parties contractantes aux Traités, elle l'est aussi bien par nécessité. Son rôle est d'être le moteur de l'entreprise d'intégration européenne et le gardien des traités. Elle est le rouage central du dialogue entre les Institutions de la Communauté. Quand il s'agit de relever les défis de la crise et de répondre aux espoirs des citoyens, une part essentielle de la tâche lui incombe.

La nouvelle Commission, associée dans sa composition une grande richesse d'expérience à des talents nouveaux. Je vous dirais, en présentant notre collègue, tout naturellement un mot de la façon dont nous nous sommes organisés.

Je n'ai pas besoin de vous présenter la plupart des membres de notre collègue, car ils ont été vos interlocuteurs dévoués et appréciés pendant des années. Un mot des nouveaux qui tous ont servi avec distinction et dévouement leur pays avant de répondre à la vocation européenne. Ils sont tous d'anciens parlementaires. M. Contogeorgis, au passé politique courageux, nous vient de Grèce. Il a d'ailleurs, comme vous le savez, mené avec grande efficacité la négociation d'adhésion de son pays avant de nous rejoindre. M. Narjes, ancien haut fonctionnaire de la Commission, a abandonné son mandat de parlementaire fédéral pour nous rejoindre. M. Andriessen, redoutable comme tous les anciens ministres des finances et tous les chefs de groupes parlementaires, nous vient des Pays-Bas. M. Richard, ancien parlementaire britannique, s'est fait une réputation internationale en tant que Représentant du Royaume-Uni aux Nations-Unies et enfin mon ami O'Kennedy dont vous avez apprécié toute l'urbanité et l'efficacité lorsque, il y a à peine deux ans en tant que Président du Conseil, il était votre constant interlocuteur sur le banc opposé à celui dont je vous parle.

Vous connaissez la façon dont nous nous sommes réparti le travail. Cela a été publié et commenté. Cela vous a été diffusé. Je souhaite confirmer ici notre volonté d'oeuvrer en collègue bien soudé et solidaire et vous dire qu'effectivement notre répartition des portefeuilles traduit avant tout notre souci de renforcer notre cohésion interne et de donner tout son sens à notre caractère collégial. Nous sommes conscients de ce que les tensions et distorsions que la crise cause au tissu social peuvent engendrer des bouleversements dans notre Communauté. Pour cette raison nous sommes résolus à nous épauler solidement les uns les autres et notre collégialité est avant tout une solidarité. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons faire le meilleur usage de tout ce que nous apportons, chacun de nous, au titre de l'expérience et du talent, au service de la cause communautaire.

C'est dans cet esprit aussi que ce matin nous avons tous pris devant la Cour de Justice l'engagement solennel d'exercer conformément aux Traités nos fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général de la Communauté et à ne solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucun autre organisme.

Je voudrais souligner l'importance de cet engagement solennel qui ne saurait se concevoir comme une simple formalité, il correspond à une exigence fondamentale de notre mandat.

Madame le Président,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai été frappé de constater qu'au cours de ces dernières années et en particulier depuis que vous tenez votre légitimité directement du suffrage universel, de trop fréquentes querelles de forme et de fond risquaient de tendre les relations entre nos deux institutions. Cette constatation fut également mise en exergue au récent Conseil européen de Luxembourg, qui a déploré cette lutte permanente entre institutions. Aussi le premier souci de cette nouvelle Commission fut-il de se pencher sur cette question essentielle avant même d'entrer en fonction dès notre première réunion informelle.

Sans vouloir tirer, à ce stade, des conclusions, notre collègue a d'ores et déjà su dégager quelques orientations concrètes : je vais en saisir incessamment le Président de votre Haute Assemblée. Ce que nous visons dès à présent c'est de dresser l'inventaire de toutes les mesures susceptibles d'améliorer notre participation à vos travaux et partant à renforcer le nécessaire dialogue entre nos deux institutions.

Ce dialogue doit s'engager dans la clarté et la franchise.

Qu'il me soit permis, compte tenu de l'actualité, d'évoquer dans ce contexte, les questions budgétaires sur lesquelles la Commission a déjà eu un premier débat. Je ne souhaite pas m'étendre longuement sur cette affaire aujourd'hui mais je crois qu'il est utile cependant que le Parlement prenne connaissance de la position de la Commission concernant le budget supplémentaire pour 1981 et le budget général de 1980 que le Président du Parlement a déclaré adoptés en décembre.

Le Parlement est au courant de ce que certaines difficultés sont survenues au sein du Conseil et que certains Etats membres ont estimé qu'il y avait eu un détournement de la procédure requise par le Traité et par le Règlement Financier. C'est au Conseil à se prononcer sur sa position et je ne doute pas que le Président du Conseil donnera des indications en ce qui concerne l'attitude de son institution au cours du débat de mercredi prochain.

En ce qui concerne la Commission, et je parle en cela au nom de notre collègue, laissez-moi vous dire clairement que nous considérons que tant le budget supplémentaire pour 1980 que le budget pour 1981, ont une existence légale et sont de ce fait, exécutoires. A cet égard, je rappelle que s'il existe certains automatismes en ce qui concerne l'inscription des ressources propres, la Commission doit vérifier, au niveau des dépenses, tant l'opportunité que la régularité de l'engagement de celles-ci.

Quels vont être les développements futurs ? Il y a deux aspects à ceux-ci : les aspects légaux et les aspects politiques. Les Honorables Membres de cette Assemblée sont certainement au courant que certains Etats

membres n'ont pas fait les paiements qui résultent de l'adoption du budget supplémentaire de 1980. En ce qui concerne le budget 1981, la situation est moins claire et il y a encore, à ce jour, des doutes quant à la position de certains des Etats membres. La Commission examine actuellement la situation mais le Parlement doit être assuré que dans les cas où des irrégularités auraient été commises par certains Etats membres, la Commission estime que la situation devrait être régularisée. Si les Etats membres ne régularisent pas la situation volontairement, ce que la Commission souhaite fermement, alors la Commission, en tant que gardienne des Traités, n'aura pas d'autre alternative que de prendre les mesures légales prévues. La Commission tiendra évidemment le Parlement informé de l'évolution de la situation.

Enfin, venons-en à l'aspect politique. La Commission considère que les problèmes budgétaires actuels doivent être discutés par les Institutions et que des solutions politiques doivent être trouvées. La Commission considère depuis quelque temps que la procédure budgétaire devrait mieux fonctionner et que les Institutions ont une obligation, pour ce faire, les unes à l'égard des autres, mais surtout à l'égard de notre Communauté. Nous aurons l'occasion de discuter et de résoudre certaines des difficultés lors de la révision du Règlement financier. Mais il faudra surtout que les deux branches de l'autorité budgétaire fassent des efforts pour éviter que se reproduisent à l'avenir les difficultés que nous connaissons depuis trois ans. A ce propos, il faut que la procédure de conciliation fonctionne réellement. La Commission et son Président ont la volonté de participer pleinement à cet effort.

## Conclusion

Madame le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme vous le reconnaîtrez, je me suis volontairement limité en cette première prise de contact à rappeler que la nouvelle Commission est consciente de l'immense enjeu qui pèse sur sa mission. Elle est prête à assumer les responsabilités qui sont les siennes. Elle le fera chaque fois avec courage et détermination.

Mais il doit être clair dès aujourd'hui que l'Europe et donc la Communauté ne sont pas exclusivement l'affaire "de ceux de Bruxelles", ces technocrates apatrides fort éloignés des réalités quotidiennes. Si la Communauté est souvent méconnue, voire mal jugée par un grand nombre de nos concitoyens, c'est aussi et avant tout l'affaire des gouvernements des Etats membres. Dans la mesure où ces derniers sont dans l'incapacité, comme l'a montré le récent Conseil Européen de Luxembourg, de préciser le contenu et même les contours de ce qui pourrait être l'union européenne, ce collègue décline la responsabilité des lenteurs et des échecs dénoncés à juste titre.

En revanche, et à condition de ne jamais vous tromper d'adversaires, soyez sévères, Mesdames et Messieurs les parlementaires, chaque fois que nous aurons failli à notre tâche, je le dis et le répète, la vigilance critique de la représentation européenne est essentielle dans la vie des institutions européennes.

Vous jugerez dès les mois prochains à l'occasion de la présentation du programme d'action si nous avons manqué de détermination, d'imagination. En attendant, convenons ensemble dès aujourd'hui de tout faire pour recréer entre nous cette indispensable paix institutionnelle, c'est-à-dire un climat d'entente et de confiante coopération. Ceci est l'objectif même des quelques mots que je viens de vous adresser et pour lesquels vous avez bien voulu me prêter votre attention.